

VACCINS GRIPPE 2020-2021

Les spécialités suivantes sont remboursables en chapitre IV moyennant **mention écrite du médecin « tiers payant applicable »** à partir du 1^{er} août 2020 :

Crit	CNK	Dénomination	PP	BR	Actif	VIPO
Cs-10	4176053	ALPHARIX TETRA SOL INJ SER PREREMPL 0,5 ML 2020 (**)	16,46	16,46	9,78	9,78
Cs-10	4172672	INFLUVAC TETRA SUSP INJ SER PREREMPL 1X0,5ML 2020 (***)	16,46	16,46	9,78	9,78
Cs-10	4185492	VAXIGRIP TETRA SUSP INJ SER PREREMPL 0,5 ML 2020 (**)	16,46	16,46	9,78	9,78

(**) : **ALPHARIX et VAXIGRIP** :

Le vaccin fait l'objet d'un remboursement que s'il a été prescrit dans l'une des situations suivantes:

- a) pour des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus;
- b) pour les bénéficiaires qui sont atteints d'une des maladies chroniques suivantes : affections cardiaques, pulmonaires, rénales, diabète, hémoglobinopathie ou souffrant d'immunodépression, situations qui les prédisposent particulièrement à des complications de la grippe;
- c) pour les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que pour les membres de leur famille vivant sous le même toit et pour les personnes qui, du fait de leur profession, sont en contact journalier avec de la volaille ou des porcs vivants;
- d) pour les bénéficiaires appartenant au personnel soignant en contact direct avec les personnes à risque accru de complications;
- e) pour les bénéficiaires enceintes;
- f) pour des bénéficiaires institutionnalisés;
- g) pour bénéficiaires de 6 mois à 18 ans sous thérapie à l'acide acétylsalicylique.

(***) : **INFLUVAC**

Le vaccin fait l'objet d'un remboursement s'il a été prescrit dans l'une des situations suivantes :

- a) pour des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus;
- b) pour les bénéficiaires âgés de 3 ans ou plus qui sont atteints d'une des maladies chroniques suivantes: affections cardiaques, pulmonaires, rénales, diabète, hémoglobinopathie ou souffrant d'immunodépression, situations qui les prédisposent particulièrement à des complications de la grippe;
- c) pour les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que pour les membres adultes de leur famille vivant sous le même toit et pour les personnes qui, du fait de leur profession, sont en contact journalier avec de la volaille ou des porcs vivants;
- d) pour les bénéficiaires appartenant au personnel soignant en contact direct avec les personnes à risque accru de complications;
- e) pour les bénéficiaires enceintes âgées de 18 ans ou plus;
- f) pour des bénéficiaires institutionnalisés âgés de 3 ans ou plus;
- g) pour bénéficiaires à partir de 3 ans sous thérapie à l'acide acétylsalicylique.

Source APB 28/07/2020